

RÈGLEMENT JEU CONCOURS DE DESSIN

« Concours de dessin : Mon plus beau Père Noël »

Article 1 : Structure organisatrice

La ville de Sablé-sur-Sarthe, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat :

- Du vendredi 03 décembre 2021 à 00h00 au dimanche 2 janvier 2022 à 23h59.
L'opération est intitulée : « Concours de dessin : Mon plus beau Père Noël »

Adresse : Ville de Sablé-sur-Sarthe
Place Raphaël Élizé BP 129
72305 Sablé-sur-Sarthe Cedex

Article 2 : Conditions de participation

2.1 / Ce concours est ouvert à toute personne physique entre 3 et 6 ans résidant au sein de la Communauté de communes du Pays Sabolien ou bien dans un rayon de 30kms aux alentours de la ville de Sablé-sur-Sarthe. La Ville de Sablé-sur-Sarthe se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 / Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, l'ensemble des membres du jury et leurs familles, ainsi que les personnes mineures sans autorisation parentale.

2.3 / Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 / La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le participant cède à l'organisateur les droits d'exploitation de son œuvre publié pour le jeu concours. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

Le concours se déroule comme suit :

- Le participant dépose sa création dans la boîte aux lettres du Père Noël située à l'entrée de l'Hôtel de Ville, place Raphaël Élizé. Il sera demandé au participant d'indiquer les éléments suivants au dos de son dessin :
 - Nom/prénom du participant
 - Age du participant
 - Ville du participant
 - Contact mail et téléphonique du représentant légal du participant

Chaque dessin doit être une création personnelle réalisée sur un support papier.
L'œuvre ne doit pas être sous format numérique.

Le participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Jury et lots : Un jury composé de deux élus de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, deux élus du Conseil Municipal Jeune et deux commerçants saboliens sélectionnera 3 dessins gagnants. Ils seront classés par ordre. La répartition des lots se fera en fonction du classement effectué par le jury.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant du même foyer.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les représentants légaux des participants seront contactés par l'organisateur, par courrier électronique ou par téléphone, dans les quinze jours qui suivent le vote du jury.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son oeuvre (et les droits d'exploitation), son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Les dessins proposés au jury doivent être le fruit d'une création personnelle. L'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant de transmettre la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Les lots seront répartis comme suit :

Concours de dessin : Mon plus beau Père Noël (Catégorie 3 - 6 ans)

1. 2 entrées pour le Zoo de la Flèche d'une valeur de 44.50€ offert par le parc
1 partie de bowling pour 3 personnes d'une valeur de 19€ offert par le bowling de Sablé sur Sarthe
1 bon cadeau d'une valeur de 20€ sur une paire de chaussure/chaussons enfants offert par Cabotine
1 coiffure (tresse, chignon) ou une coupe de cheveux d'une valeur de 16€ offert par Carnot coiffure
1 moulage en chocolat d'une valeur de 12€ offert par Chocoligny
1 sachet de sablés nature d'une valeur de 3.00€ offert par la Maison Drans
1 sachet de sablés aux pépites de chocolats offert par la Sablésienne
1 boîte de bonbons d'une valeur de 5.50€ offert par Carrefour Express
Valeur totale des lots 130€

2. 2 places de cinéma d'une valeur de 14.20€ offert par le cinéma Confluences de Sablé-sur-Sarthe
1 partie de bowling pour 3 personnes d'une valeur de 19€ offert par le bowling de Sablé sur Sarthe
1 bon cadeau d'une valeur de 20€ sur une paire de chaussure/chaussons enfants offert par Cabotine
1 Shampoing d'une valeur de 12€ offert par le salon de coiffure Cely coiff
1 moulage en chocolat d'une valeur de 4.90€ offert par Chocoligny

1 sachet de sablés nature d'une valeur de 3.00€ offert par la Maison Drans
1 sachet de sablés aux pépites de chocolats offert par la Sablésienne
1 boîte de bonbons d'une valeur de 5.50€ offert par Carrefour Express
Valeur totale des lots 90€

3. 2 places de cinéma d'une valeur de 14.20€ offert par le cinéma Confluences de Sablé-sur-Sarthe
1 partie de bowling pour 3 personnes d'une valeur de 19€ offert par le bowling de Sablé sur Sarthe
1 bon cadeau d'une valeur de 20€ sur une paire de chaussure/chaussons enfants offert par Cabotine
1 Shampoing d'une valeur de 12€ offert par le salon de coiffure Cely coiff
1 moulage en chocolat d'une valeur de 4.90€ offert par Chocoligny
1 sachet de sablés nature d'une valeur de 3.00€ offert par la Maison Drans
1 sachet de sablés aux pépites de chocolats offert par la Sablésienne
1 boîte de bonbons d'une valeur de 5.50€ offert par Carrefour Express
Valeur totale des lots 90€

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires pour récupérer leur lot via une prise de contact dans les 10 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Si un participant ne se manifeste pas d'ici le 28/02/2021, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera à la propriété de l'organisateur.

Les lots seront à récupérer lors des vœux du maire le dimanche 16 janvier 2022. En cas d'impossibilité de s'y rendre, le gagnant pourra récupérer son lot dans les conditions fixées par l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La Ville de Sablé-sur-Sarthe ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Consultation du règlement

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement sur le site internet de l'organisateur : <https://www.sablesursarthe.fr/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent potentiellement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont uniquement destinées à l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le

cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Ville de Sablé-sur-Sarthe, Place Raphaël Elizé BP 129, 72305 Sablé-sur-Sarthe Cedex. Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (Ville de Sablé-sur-Sarthe, Place Raphaël Elizé BP129, 72305 Sablé-sur-Sarthe Cedex), et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.